

Promouvoir une écologie positive**P3****Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire****T102**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-2, L1111- 9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-7,
- VU** le décret n° 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la Région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 23 septembre 2022 approuvant le règlement, d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023 approuvant la convention type « Contrat Territorial Eau »,
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Baie de Bourgneuf du 2 mars 2023 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau Baie de Bourgneuf 2023-2025,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 19 octobre 2023,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 20 500 000 € en autorisations de programme et d'une dotation de 1 270 000 € en autorisations d'engagement, de 8 530 000 € de

crédits de paiement en investissement et 1 200 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, au titre du programme T102 "Reconquérir la ressource en eau des bassins versants de la Loire".

D'APPROUVER

le programme d'actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Baie de Bourgneuf » proposé par le Syndicat Mixte Baie de Bourgneuf, représentant une participation régionale de 883 324 € pour un coût total éligible de 3 727 140 €, figurant en annexe 2 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Baie de Bourgneuf » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 83 324 € pour le Contrat Territorial Eau "Baie de Bourgneuf" 2023-2025 (2022_12170), au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau, soit une affectation totale de 883 324 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs